

## PÔLE NORD CPAM DE L'OISE

1, Rue de Savoie  
60013 Beauvais Cedex

## PÔLE SUD CPAM DU LOT

238, Rue Hautesserre  
46015 Cahors Cedex 9

Le pôle de rattachement dépend  
du lieu de votre établissement  
pénitentiaire de rattachement



Pour toutes questions  
concernant l'assurance maladie,  
je peux contacter le CNPE au  
09 74 75 75 50 pour bénéficier  
d'un accompagnement personnalisé.

Du lundi au vendredi  
de 9h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h30  
(horaires métropole)



# l'Assurance Maladie

Agir ensemble, protéger chacun



## Ma situation

en détention ou en aménagement de peine avec ou  
sans activité professionnelle, et en sortie de détention.

- Quelle protection sociale ?
- Quelles sont les aides possibles ?
- Quelles démarches effectuer dès ma sortie ?

## MA SITUATION EN DÉTENTION OU EN AMÉNAGEMENT DE PEINE SANS ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE

**Vous dépendez désormais du Centre national de gestion de la protection sociale des personnes écrouées, un service de prise en charge en ce qui concerne :**

- ⊗ **Vos droits et demandes de prestations** (envoi de votre dossier de Complémentaire santé solidaire) ;
- ⊗ **Vos démarches concernant vos soins** (carte vitale, envoi de vos feuilles de soins,...) ;
- ⊗ **Toute demande d'aide financière exceptionnelle relative à vos soins.**

Durant cette période, vous bénéficiez du tiers payant intégral. Vous ne faites pas d'avance de frais de santé pour les soins (par exemple: consultation de médecine générale...).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer auprès de l'Assurance Maladie: L'établissement pénitentiaire se met en relation avec le CNPE.

Le temps de la mise sous écrou, vos ayants droits restent affiliés à leur CPAM de résidence

## MA SITUATION EN AMÉNAGEMENT DE PEINE AVEC UNE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE OU FORMATION RÉMUNÉRÉ

Vous êtes affilié(e) à la CPAM de votre lieu de résidence ou au régime dont dépend votre activité professionnelle (ex: MSA).

**Vous devez envoyer les justificatifs suivants par mail ou par voie postale :**

- ⊗ **Billet de sortie ou de situation** (gardez précieusement l'original) mentionnant l'aménagement de peine ;
- ⊗ **Contrat de travail ou premier bulletin de salaire**, si vous travaillez, ou justificatif de formation rémunérée.

## MA SITUATION EN SORTIE DE DÉTENTION

Le CNPE mettra à jour votre dossier et déclenchera son transfert vers la CPAM de votre lieu de résidence.

Si votre activité nécessite l'affiliation à un autre régime que la CPAM (exemple: MSA) vous devez effectuer les démarches nécessaires au transfert de votre dossier auprès de ce régime.

**Quelles sont les démarches à effectuer ?**

Je mets à jour ma carte Vitale pour continuer à bénéficier de la prise en charge de mes frais de santé.

Je mets à jour mon dossier auprès de la CPAM de mon lieu de résidence, en fonction de ma nouvelle situation (reprise d'une activité professionnelle, changement d'adresse, mise à jour des mes coordonnées bancaires...).

Je choisis et déclare mon médecin traitant.

J'ouvre mon compte ameli, c'est un service de l'assurance maladie accessible depuis internet [www.ameli.fr](http://www.ameli.fr).

Le compte ameli me permet de télécharger mon attestation de droits et de réaliser bien d'autres démarches en ligne.